

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024 17

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 12 juillet 2024

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Qui ont pris part à la délibération : 10
Nombre de procurations : 2
Votes pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Étaient Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Étaient excusés : PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien.

Était absent :

Procurations : PAGÉS Nelly a donné procuration à FOURNIÉ Arièle, SOUBIES Sébastien a donné procuration à SOULA Caroline.

Secrétaire de séance : SOULA Caroline.

Date de convocation :
5 juillet 2024
Date d'affichage :
5 juillet 2024

SUBVENTION « ASSOCIATION MONDELYBRE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Mondélybre » constituée récemment avec l'objectif d'éviter la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la Lac de Mondély, demande à la commune un soutien financier de 500€.

L'association « Mondélybre » dont le siège est : 9, place de la Maire 09290 Gabre, souhaite se mobiliser pour préserver un site naturel, les intérêts des riverains, et l'ensemble des habitants, dont le patrimoine se trouverait inévitablement déprécié.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne peut donner son avis en fonction de son statut de Maire et d'employé au SMAHVL porteur du projet, s'abstient au débat et au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide :

POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTION : 1	PROCURATION : 2
-----------	----------	----------------	-----------------

D'accorder une subvention de 500 € à l'association « Mondélybre »

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

SOULA Caroline
Secrétaire de séance

DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 12 juillet 2024 et publiée le 12 juillet 2024